



PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2024

Sous la présidence de Monsieur Alain VIOULAC, Maire
Madame Aurélie SCHMIT est nommée secrétaire de séance

Présents : VIOULAC Alain – BALITRAND Michel – BERGONNIER Patrick

BIAU Jean Marie – FAYET Nicolas – LAFON William - LAURIOL Nathalie – LOMBARD Vincent
SCHMIT Aurélie - VAYSSADE Christine – VAYSSIE Lucien

Absents excusés : CALY Martine – DODINET Elisabeth – LEMONTZIS Andréas

- ❖ Après lecture par Monsieur le Maire, le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX EN COURS

- Logement T3 : l'électricien doit revenir, il y sera suivi par le plombier puis le plaquiste et ensuite le menuisier pour les parquets et le peintre.
- Tiers-lieu bar restaurant : La consultation des entreprises s'est terminée le 13 février 2024 et l'analyse provisoire des offres a eu lieu le 27 février 2024. L'estimatif de 770 000 euros est respecté et tous les lots sont pourvus. Les réponses des entreprises ont été nombreuses et pour certains lots, plusieurs offres ont été étudiées. Pour quelques lots des questions sont nécessaires et seront déposées sur la plateforme. Dans 15 jours nous aurons l'analyse définitive, qui nous est demandée par les financeurs.
Monsieur le Maire a initié une rencontre avec Madame la Secrétaire Générale afin d'évoquer ce chantier et les aides financières dont la commune pourrait bénéficier. Nous avons d'ores et déjà la promesse d'une aide au titre de la DETR pour la 2^{ème} tranche (la 1^{ère} tranche avait été aidée à hauteur de 110 000 euros).
L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) nous accorde une aide de 50 000 euros au titre du fonds de soutien au commerce rural.
Pour la Région, Monsieur le Maire envisage là aussi une entrevue à la Maison de la Région afin d'y présenter le projet et solliciter une aide.
S'en est suivi un tour de table à l'issue duquel, à la majorité des élus présents, il a été décidé de poursuivre le projet sans attendre toutes les notifications d'aides.
- Assainissement de Canet : la consultation pour le bureau d'études s'est terminée le 21 février 2024, l'analyse des offres est en cours par Aveyron Ingénierie. Plusieurs dossiers ont été retirés mais seuls trois bureaux ont finalement déposé, soit Sud Infra d'Espalion, le cabinet Gaxieu de Sévérac d'Aveyron et le bureau Fourcadier de Millau.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS

Commune		
Résultat 2023 :	Fonctionnement	294 605,98 €
	Investissement	- 271 332,98 €
	Résultat (CA 2022 + CA 2023) global	+ 174 531,13 €

Adopté à l'unanimité

Assainissement		
Résultat 2023 :	Fonctionnement	- 11 266,95 €
	Investissement	13 240,24 €
	Résultat (CA 2022 + CA 2023) global	26 467,30 €

Adopté à l'unanimité

Camping		
Résultat 2023 :	Fonctionnement	5 063,10 €
	Investissement	- 209,05 €
	Résultat (CA 2022 + CA 2023) global	50 104,95 €

Adopté à l'unanimité

Station-service		
Résultat 2023 :	Fonctionnement	1 621,38 €
	Investissement	8 935,25 €
	Résultat (CA 2022 + CA 2023) global	47 191,26 €

Adopté à l'unanimité

Lotissement Blanquefort		
Résultat 2023 :	Fonctionnement	3 466,76 €
	Investissement	42 090,24 €
	Résultat (CA 2022 + CA 2023) global	- 94 882,65 €

Adopté à l'unanimité

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit se retirer à l'occasion de l'approbation par le Conseil Municipal, des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, provisoirement présidé par Madame Nathalie LAURIOL, Adjointe, ADOPTE successivement les différents comptes administratifs.

BIENS DE SECTION DE LALO

Monsieur le Maire demande à l'élu Nicolas FAYET de bien vouloir quitter la salle afin de ne pas participer au débat, par le fait qu'il est concerné par cette attribution.

Depuis le dernier conseil municipal, le règlement d'attribution pour les biens de section de Lalo a été adressé à la Préfecture pour validation.

Une entrevue a été organisée en mairie avec Monsieur Anthony Parayre et Monsieur Stéphane Parayre afin de clarifier ensemble l'avancée de cette affaire et les attentes de chacune des parties.

Monsieur le Maire indique qu'afin d'apporter une solution pérenne et dans l'intérêt de toutes les parties, il y aurait lieu de faire appel à un juriste et un avocat pour régler cette affaire au mieux.

Il s'est rapproché du cabinet TEILLOT, spécialisé en la matière qui a adressé à la mairie une convention que le Conseil a approuvée après exposé.

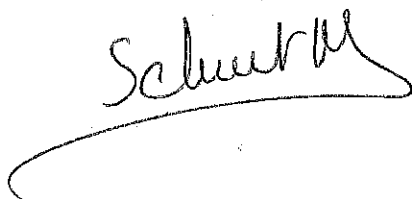
QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Département a engagé des travaux au niveau de Galinières afin de remplacer la glissière par un muret.
- Rappel de la journée nettoyage des berges organisée par la PPMA le 16 mars 2024.
- PLUI : des réunions d'échanges avec le public se tiendront dans plusieurs communes :
LAISSAC – SEVERAC L'EGLISE : le 28 mars 2024, de 18 h à 20 h 30
ST GENIEZ D'OLT et d'AUBRAC : le 23 avril 2024, de 18 h à 20 h 30
SEVERAC D'AVEYRON : le 23 mai 2024, de 18 h à 20 h 30.

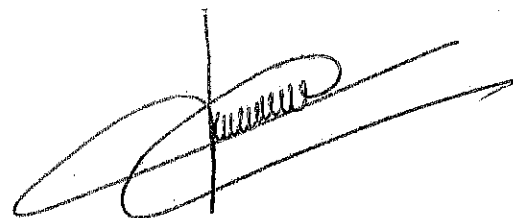
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 40 minutes.

Le prochain conseil municipal se tiendra le 3 avril 2024.

La Secrétaire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Schuett', written over a horizontal line.

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.